CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E110782** **VALABLE JUSQU'AU** **17/05/2027**

ÉDITÉ LE 05/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2010

Raison sociale : COQUARD JEAN CHRISTOPHE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 08/04/2025

Capital : 4 000

1232 CHEMIN DE MONTLYS
69770 VILLECHENEVE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON 52524823300021

Siret : 525 248 233 00021

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 8013598

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 4667913004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 4667913004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 74 70 46 67 **Fax :**

Portable : 06 22 87 62 85

Responsabilité légale :
COQUARD JEAN CHRISTOPHE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : jc-coquard@orange.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 542 136 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	3	21/03/2023
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	2	21/03/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/05/2026 14:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.